

**P SIMPLE
SUPER PHOSPHATE**

SUPER GR 45% (TSP – SUPER TRIPLE)

Date de création : 14/11/2013

Date de révision : 14/11/2013

FDS SUPER GR 45%

NUMERO FDS : AXE-FDS-015.001

SECTION 1

Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 - Identificateur de produit	SUPER GR 45% Contient superphosphate triple N° CAS : 65996-95-4	Conditionnement	Code produit
		Vrac	123004
		Big bag 0.6 T	123005
		Sac 50 Kg	123057
1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange	Utilisation industrielle et professionnelle comme ENGRAIS P contenant du superphosphate triple . Echantillonnage, chargement, dépotage, mélange, ensachage.		
1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	SICA AXEREAAL 36 rue de la Manufacture – CS 40639 45166 OLIVET cedex Tel : 02 34 59 51 00 Fax : 02 72 59 40 31 mail : fds.engrais@axereal.com Service chargé des renseignements : APPRO ENGRAIS		
1.4 - Numéro d'appel d'urgence	INRS / ORFILA : 01 45 42 59 59 (24/24 – 7/7) Centre Antipoison & de toxicovigilance de Paris : 01 40 05 48 48 http://www.centres-antipoison.net		

SECTION 2

Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP)	Lésions oculaires graves - Catégorie 1 – Danger (CLP :Eye Dam. 1) H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
Classification selon les directives CE 67/548 (DSD) et CE 1999/45 (DPD)	Xi : Irritant R41 : Risque de lésions oculaires graves.
Dangers physico chimiques pour la santé et l'environnement :	Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2 - Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement CE 1272/2008 (CLP)	Pictogramme de danger :
	 • Code de pictogrammes de danger : SGH05 • Mention d'avertissement : Danger • Mention de danger : H318 - Provoque des lésions oculaires graves. Conseils de prudence

	- Généraux P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire l'étiquette avant utilisation. - Prévention : P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux/du visage. - Intervention : P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Etiquetage selon les directives CE 67/548 (DSD) et CE 1999/45 (DPD) :	Pictogramme de danger :  Xi : Irritant R41 : Risque de lésions oculaires graves.

2.3 - Autres dangers

Substance PTB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII

Non applicable.

Substance vPvB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII

Non applicable.

Autres effets indésirables pour la santé : Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer irritation, dermatites de contact.

SECTION 3

Composition/Information sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance	%	N°REACH	N°CE	N°CAS	Classification	
					67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Superphosphate triple (Constituant principal)	100	01-2119493057-33	266-030-3	65996-95-4	Xi R41	Eye Dam. 1 H318

3.2 Composants

Non applicable

SECTION 4

Premiers secours

4.1 - Description des premiers secours :

Premiers soins après inhalation	Amener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter un médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau durant 15 minutes au moins en maintenant les paupières écartées. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas de malaise consulter un médecin.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé : Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux (Voir 2.1 / 2.3)

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5

Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée, poudre chimique, mousse AFFF, extincteur à CO ₂ ,
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(e)

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Non combustible.

Risques spécifiques : Par décomposition thermique, le produit peut dégager des oxydes de soufre, de l'ammoniac, des oxydes de phosphore (ex: P2O5)

5.3 - Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers	Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome. Le port d'un appareil respiratoire isolant autonome est recommandé pour pénétrer dans la zone dangereuse.
Autres informations	Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

SECTION 6

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales :	Eviter la production de poussières. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol. Porter un vêtement personnel de protection.
---------------------	--

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	Recueillir le produit répandu. Recueillir soigneusement les résidus. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Ne pas rejeter les résidus à l'égout.
-----------------------	---

6.4 - Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7

Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Se conformer à la réglementation en vigueur.
Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2 - Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	Conserver dans les conteneurs d'origine.
Lieu de stockage	Conserver dans un endroit sec. Conserver à température ambiante.

7.3 - Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas le stocker avec de l'urée.

7.4 - Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

SECTION 8

Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

Superphosphate triple (65996-95-4)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	17,4 mg/kg de poids corporel/jour Superphosphate triple
A long terme - effets systémiques, inhalation	3,1 mg/m ³ superphosphate triple

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale	2,1 mg/kg de poids corporel/jour superphosphate triple
A long terme - effets systémiques, inhalation	0,9 mg/m ³ superphosphate triple
A long terme - effets systémiques, cutanée	10,4 mg/kg de poids corporel/jour superphosphate triple

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	1,7 mg/l superphosphate triple
PNEC aqua (eau de mer)	0,17 mg/l superphosphate triple
PNEC aqua (intermittente, eau de mer)	17 mg/l superphosphate triple

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	10 mg/l Superphosphate triple
--------------------------	-------------------------------

Source : Rapports sur la sécurité chimique des composants

8.2 – Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat (filtre anti poussières P2 conforme à la norme EN 143):	
Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité à protection latérale (conforme à la norme EN166) pour éviter tout risque de projection dans les yeux (TSP classé H318).	
Protection des mains	Port de gants en cas de contact prolongé ou répété conseillé (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374)	
Protection de la peau et du corps	Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.	
Mesures d'hygiène industrielle :	Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation.	

SECTION 9

Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Solide, granulés
Couleur	Gris brun
Odeur	Inodore (Acidulée)
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	2,5 à 3,6
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Non déterminé, se décompose avant de fondre
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Non applicable
Point éclair	Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	> 100 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Pression de vapeur	8.4X10 ⁻⁷ Pa OECD 104, EC A.4
Densité de vapeur relative à 20 °C	2,09 OECD 109, EC A.3
Densité	1000-1250 kg/m ³
Solubilité	Eau: 20°C 1 - 100 g/l
Log Pow	Aucune donnée disponible
Log Kow	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Non applicable
Viscosité, dynamique	Non applicable
Propriétés explosives	Explosif Non applicable.
Propriétés comburantes	Non comburant.
Limites explosives	Non applicable

9.2 - Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10

Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité	Réactions aux alcalis (Lessives alcalines). Le mélange avec l'urée provoque la formation de phosphate d'urée très gluant.
10.2 - Stabilité chimique	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
10.3 - Possibilité de réactions dangereuses	En cas de fort échauffement au-delà du point de décomposition, il y a possibilité de dégagement de vapeurs toxiques..
10.4 - Conditions à éviter	Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
10.5 - Matières incompatibles	Alcalis Acides forts Cuivre Autres alliages Urée
10.6 - Produits de décomposition dangereux	Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Oxydes phosphorés (par exemple: P205) Oxydes de soufre (SOx) Risque de formation de produits pyrolysés fluoritiques toxiques

SECTION 11

Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	Compte-tenu de la composition du mélange, n'est pas classé toxique par voie orale (méthode conventionnelle) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer irritation, dermatites de contact.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Toux
Mutagenicité sur les cellules germinales	Non classé

Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé
Danger par aspiration :	Non classé
Par analogie sur la base de ses composants, le produit ne doit pas être classé nocif en cas d'ingestion.	

SECTION 12

Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	Aucune étude n'a été réalisée sur le mélange pour le moment. Eviter le rejet de grandes quantités du produit dans l'environnement.
--------------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Superphosphate triple (65996-95-4)

Persistance et dégradabilité	Les composants principaux du mélange ont une bonne dégradation.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Superphosphate triple (65996-95-4)

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée / information disponible.
------------------------------	---

12.4. Mobilité dans le sol

Superphosphate triple (65996-95-4)

Ecologie - sol	Les composants principaux du mélange sont entièrement solubles dans l'eau.
----------------	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	Aucune donnée disponible.
------------------------	---------------------------

SECTION 13

Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux.

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets	Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
	Un produit est considéré comme déchet lorsque plus aucune valorisation n'est possible. Or, le plus souvent les « rebuts » d'engrais sont valorisés ou déjà réglementés (engrais à haute teneur en nitrate d'ammonium non-conformes soumis à la réglementation ICPE sous la rubrique 1332).
Déchets Dangereux	Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.
	À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets	Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Vider le sac en le secouant énergiquement pour enlever le maximum de son contenu. Les sacs vides peuvent être
---	--

	éliminés comme des déchets industriels banals (DIB) et peuvent être recyclés.
Précautions particulières	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
Classification de l'emballage en tant que déchet	15 01 06 emballages en mélange / 15 01 02 emballages en matières plastiques

SECTION 14

Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

AERIEN : ICAO-TI et IATA-DGR	Non dangereux
MER : IMDG	Non dangereux
ROUTE : ADR	Non dangereux
TRAIN : RID	Non dangereux
RTMDR/RTMDF (transfrontalier/domestique)	Non dangereux

14.2. Nom des expéditions des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Risque environnementaux

Autres informations	Pas d'informations supplémentaires disponibles.
---------------------	---

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre	Pas d'informations complémentaires disponibles
14.6.2. Transport maritime	Pas d'informations complémentaires disponibles
14.6.3. Transport aérien	Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15

Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2000/60 CE (les phosphates)

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 :

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Prescriptions nationales:

· **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:** néant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** néant

· **Statut d'enregistrement (listing aux inventaires des produits chimiques) :**

United States (TSCA) : la substance est comprise

Australia (AICS) : Listée

Korea (ECL) : la substance est comprise.

China (IECSC) : Listée

NTP (National Toxicology Program) : La substance n'est pas comprise.

IARC (International Agency for Research on Cancer) : La substance n'est pas comprise.

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

SECTION 16

Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Eye Dam. 1	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1
H318	Provoque des lésions oculaires graves
R41	Risque de lésions oculaires graves.
Xi	Irritant
ERC2	Formulation de préparations *
ERC8b	Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
ERC8e	Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
PC12	Engrais
PROC19	Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
PROC3	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC5	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contact multiples et/ou importants)
PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
SU1	Agriculture, sylviculture, pêche
SU10	Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

DMEL = dose dérivée avec effet minimum mention

EUH = mention de danger spécifique CLP

PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables

Log Pow = Capacité de bioconcentration

Log Kow = mesure de la solubilité des bio-accumulants

Origine des données utilisées

Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par le fabricant.

Le contenu et le format de cette Fiche de Données de Sécurité sont conformes au règlement CE 1907/2006 et au règlement CE 453/2010

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

SCENARIOS D'EXPOSITION

Scénario d'exposition 1	Désignation brève du scénario d'exposition Usage industriel pour la formulation de préparations, usage intermédiaire et usage final dans des contextes industriels • Secteur d'utilisation SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages) • Catégorie du produit PC12 Engrais PC19 Intermédiaire • Catégorie du procédé PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). PROC14 Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation • Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2 Formulation de préparations ERC6a Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) • Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition Toutes les Catégories de traitement sont couvertes par ce scénario de contribution puisque toutes les Conditions opérationnelles (OC) et toutes les Mesures de gestion de risque (RMM) sont identiques. • Conditions d'utilisation • Durée et fréquence Fréquence d'utilisation: 5 jours de travail/semaine. >4 h (>moitié de la séance de travail). • Environnement Aucune évaluation environnementale n'a été effectuée car la mélange ne répond pas aux critères de classification dangereuse pour l'environnement. • Paramètres physiques Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la mélange. • Etat physique Solide sous diverses formes Liquide Peu de poussière
---	--

	Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité non applicable • Autres conditions d'utilisation • Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs Utilisation intérieure. Une protection respiratoire personnelle n'est normalement pas nécessaire. • Mesures de gestion des risques • Protection du travailleur • Mesures de protection organisationnelles non applicable • Mesures techniques de protection Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter la formation de poussière. • Mesures personnelles de protection Lunettes de protection hermétiques Eviter tout contact avec les yeux. • Estimation de l'exposition Une approche qualitative a été employée pour conclure à l'usage en toute sécurité par les travailleurs. Le principal effet toxicologique est l'irritation des yeux (point d'extrémité local), pour lequel aucun DNEL ne peut être dérivé car aucune information de réponse de dose n'est disponible. Puisque des effets systémiques minimaux ont été constatés à de tels niveaux élevés de substance auxquels les êtres humains ne sont normalement pas exposés (cf. DNEL), une évaluation quantitative n'est pas considérée comme étant nécessaire. • Environnement Aucune évaluation environnementale n'a été effectuée car la mélange ne répond pas aux critères de classification dangereuse pour l'environnement. • Guide pour l'utilisateur en aval Aucune mesure de gestion de risque (RMM) autre que ce qui a été susmentionné n'est nécessaire pour garantir l'usage en toute sécurité pour les travailleurs. • Autres conseils de bonnes pratiques au-delà de REACH CSA : Respecter une bonne hygiène industrielle. Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Gestion/supervision sur place pour vérifier si les RMM sur place sont utilisées correctement et si les OC sont respectées Formation du personnel aux bonnes pratiques
Scénario d'exposition 2	• Désignation brève du scénario d'exposition Usage professionnel dans la formulation de préparations et usage final dans des engrais • Secteur d'utilisation SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans • Catégorie du produit PC12 Engrais • Catégorie du procédé PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles • Catégorie de rejet dans l'environnement ERC8b Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC9b Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos • Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

	Toutes les Catégories de traitement sont couvertes par ce scénario de contribution puisque toutes les Conditions opérationnelles (OC) et toutes les Mesures de gestion de risque (RMM) sont identiques. • Conditions d'utilisation • Durée et fréquence Fréquence d'utilisation: 5 jours de travail/semaine. >4 h (>moitié de la séance de travail). • Environnement Aucune évaluation environnementale n'a été effectuée car la mélange ne répond pas aux critères de classification dangereuse pour l'environnement. • Paramètres physiques • Etat physique Solide Liquide Peu de poussière • Autres conditions d'utilisation • Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs Utilisation intérieure. Utilisation extérieure. Une protection respiratoire personnelle n'est normalement pas nécessaire. • Mesures de gestion des risques • Protection du travailleur • Mesures techniques de protection Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter la formation de poussière. Eviter d'asperger. Utiliser des diffuseurs spécifiques et des pompes spécifiquement conçues pour empêcher les éclaboussures/déversements/expositions • Mesures personnelles de protection Lunettes de protection hermétiques • Estimation de l'exposition Une approche qualitative a été employée pour conclure à l'usage en toute sécurité par les travailleurs. Le principal effet toxicologique est l'irritation des yeux (point d'extrémité local), pour lequel aucun DNEL ne peut être dérivé car aucune information de réponse de dose n'est disponible. Puisque des effets systémiques minimaux ont été constatés à de tels niveaux élevés de substance auxquels les êtres humains ne sont normalement pas exposés (cf. DNEL), une évaluation quantitative n'est pas considérée comme étant nécessaire. • Environnement Aucune évaluation environnementale n'a été effectuée car la mélange ne répond pas aux critères de classification dangereuse pour l'environnement. • Guide pour l'utilisateur en aval Aucune mesure de gestion de risque (RMM) autre que ce qui a été susmentionné n'est nécessaire pour garantir l'usage en toute sécurité pour les travailleurs. • Autres conseils de bonnes pratiques au-delà de REACH CSA : Respecter une bonne hygiène industrielle. Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Gestion/supervision sur place pour vérifier si les RMM sur place sont utilisées correctement et si les OC sont respectées Formation du personnel aux bonnes pratiques
Scénario d'exposition 3	Désignation brève du scénario d'exposition Usage final d'engrais et d'autres produits par les consommateurs • Secteur d'utilisation SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs • Catégorie du produit PC12 Engrais • Catégorie de rejet dans l'environnement ERC8b Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts • Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition Apport d'engrais • Conditions d'utilisation • Durée et fréquence non applicable • Environnement

Aucune évaluation environnementale n'a été effectuée car la mélange ne répond pas aux critères de classification dangereuse pour l'environnement.

• **Paramètres physiques**

• **Etat physique**

Solide

Liquide

Peu de poussière

• **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** non applicable

• **Autres conditions d'utilisation**

• **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

• **Mesures de gestion des risques**

• **Protection du travailleur**

• **Mesures personnelles de protection** Lunettes de protection hermétiques

• **Estimation de l'exposition**

Une approche qualitative a été employée pour conclure à l'usage en toute sécurité par les travailleurs.

Le principal effet toxicologique est l'irritation des yeux (point d'extrémité local), pour lequel aucun DNEL ne peut-être dérivé car aucune information de réponse de dose n'est disponible. Puisque des effets systémiques minimaux ont été constatés à de tels niveaux élevés de substance auxquels les êtres humains ne sont normalement pas exposés (cf. DNEL), une évaluation quantitative n'est pas considérée comme étant nécessaire.

• **Environnement**

Aucune évaluation environnementale n'a été effectuée car la mélange ne répond pas aux critères de classification dangereuse pour l'environnement.

• **Guide pour l'utilisateur en aval**

Aucune mesure de gestion de risque (RMM) autre que ce qui a été susmentionné n'est nécessaire pour garantir l'usage en toute sécurité pour les consommateurs.

• **Autres conseils de bonnes pratiques au-delà de REACH CSA :**

Eviter la formation de poussière.

Pendant le travail, porter des gants et des lunettes de protection / protection du visage appropriés.